

4-1-2 CSE Missions SSCT entreprises 50 salariés et plus

<u>PUBLIC CONCERNE</u>: formation accessible à tout élu CSE, aux Représentants de proximité et aux Référents harcèlement. La première partie (J1 à 3J) s'adresse aux élus des entreprises de 50 salariés et plus, la deuxième partie (J4 et J5) concerne tous les élus du CSE quel que soit l'effectif de leur entreprise.

Prérequis: avoir suivi la Formation initiale CFTC

Objectifs de la Formation :

- -Identifier les missions et les attributions d'un élu CSE en santé, sécurité et conditions de travail.
- -S'initier à la démarche de prévention des risques professionnels
- -Développer des compétences pour analyser les situations de travail
- -Acquérir une posture CFTC de représentant du personnel (écoute, négociation, construction)

Méthodes pédagogiques: méthodes actives: quiz, cas pratiques et mise en situation.

<u>Durée de la formation</u>: 5 jours (3 jours + 2 jours). Il est préconisé que la période inter session soit de 3 / 4 mois. La deuxième partie permet un retour d'expérience, ainsi que l'approfondissement de deux thématiques fondamentales : la méthodologie de l'arbre des causes, et le rôle et missions du référent harcèlement.

1ère partie			
1er Jour (J1 du module)	2ème jour (J2 du module)	3ème jour (J3 du module)	
1. Accueil et recueil des besoins	1. Rôle et missions du CSE en SSCT	1. Inspections du CSE	
2. Enjeux de la prévention	2. Réunions du CSE en SSCT	2. Droits d'alerte du CSE	
3. Recenser les risques professionnels	3. Moyens du CSE en SSCT		
4. Prévenir les risques professionnels	4. Les autres acteurs de la prévention	PAUSE DEJEUNER	
5. Réglementation des risques professionnels	PAUSE DEJEUNER	3. Consultations du CSE	
PAUSE DEJEUNER	5. Documents et informations du CSE en SSCT	4. Préparation « Activités inter-session »	
6. Focus sur certains risques professionnels (environnement physique de travail, travail sur écran, TMS, RPS, etc.)	6. Définitions des Accidents du travail et MP 5. Evaluation du premier modu	5. Evaluation du premier module	

Module SFeP (2024 juin)

4-1-2 CSE Missions SSCT entreprises 50 salariés et plus

2 ^{ème} partie			
1er Jour (J4 du module)	2ème jour (J5 du module)		
1. Retour d'expérience PAUSE DEJEUNER 2. Enquêtes du CSE : en cas d'accidents du travail, de maladie professionnelle ou de risque grave	1. Le harcèlement moral 2. Harcèlement sexuel et sexisme 3. Rôle et moyens des acteurs 4. Recueillir une plainte PAUSE DEJEUNER 1. Organiser et conduire une enquête en cas de signalement de faits de harcèlement 2. Initier une démarche de prévention 3. Rôle et missions du référent en charge de la lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes. 4. Plan d'action du CSE en SSCT		